

BUDGET

Les députés devaient adopter, la nuit dernière, la taxe sur les très hauts revenus. Les dernières données montrent que certains échappent encore à l'impôt sur le revenu.

Niches : 5.000 hauts revenus annulent encore leur impôt

Les députés devaient adopter, la nuit dernière, la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus. A hauteur de 400 millions d'euros, elle incarne la volonté du gouvernement de mettre les ménages aisés à contribution pour rétablir les comptes publics. Elle s'élèvera à 3 % pour ceux qui déclarent un revenu fiscal compris entre 250.000 et 500.000 euros par part, et à 4 % au-delà. Les montants payés « sont relativement bas au regard des niveaux de revenus » de ces 25.000 contribuables, reconnaît le rapporteur Gilles Carrez dans son rapport sur le budget 2012. Comme le remarquait le député socialiste Christian Eckert mardi soir, un couple percevant plus de 40 fois le SMIC acquittera la somme symbolique de 300 euros. « Quelle révolution ! Tout cela est sans rapport avec les correctifs qu'il faudrait apporter aux inégalités fiscales de ce pays », avait-il ajouté.

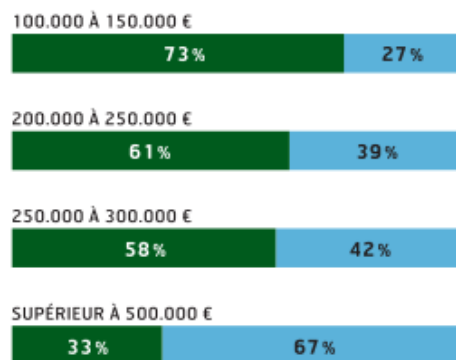
Impôt dégressif

De fait, malgré la volonté incontestable de frapper tous les revenus, y compris ceux du capital (actions, plus-values immobilières, etc.) via le revenu fiscal de référence, cette taxe ne suffira pas à corriger complètement les dysfonctionnements observés, encore aujourd'hui, au plus haut de l'échelle. Les dernières données, qui portent sur l'impôt payé cette année au titre des revenus 2010, prouvent que certains ménages aisés continuent de payer peu, voire pas du tout d'impôt sur

LA COMPOSITION DES REVENUS

EN %, SELON LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DÉCLARÉ

■ REVENUS D'ACTIVITÉ ■ REVENUS DU CAPITAL



IDÉ / SOURCE : MINISTÈRE DU BUDGET

le revenu. Parmi les ménages taxés à la dernière tranche de 41 % - disposant d'un revenu imposable de plus de 70.830 euros par part -, près de 4.800 ont annulé totalement leur impôt cette année par le jeu des niches fiscales (contre 6.497 l'année précédente), révèle Gilles Carrez dans son rapport. Un peu plus de 9.000 l'ont réduit dans une fourchette comprise entre 70 % et 100 %. « Ces comportements d'optimisation devraient très fortement diminuer dans les années à venir du fait de la mise en œuvre de plus en plus stricte du plafonnement global des niches fiscales », assure toutefois le député.

Autre constat : en dépit des

mesures récentes, l'impôt continue de devenir « dégressif » au plus haut de l'échelle, poursuit le rapporteur sur la base des données qui viennent de lui être transmises par la direction de la législation fiscale. L'an dernier, les ménages déclarant un revenu fiscal de référence de plus de 500.000 euros par part ont été soumis à un taux moyen d'imposition de 26 % contre 28,5 % pour ceux gagnant plus de 250.000 euros par part. Les explications sont connues : les premiers tirent la majorité de leurs revenus du capital (voir graphique ci-dessus), soumis à un prélèvement forfaitaire de 19 %. Les seconds, en revanche, touchent en

LES « JEI » REVIENNENT À LA CHARGE

Les jeunes entreprises innovantes, qui avaient vu leurs avantages fiscaux et sociaux rognés l'an dernier, reviennent à la charge dans le débat budgétaire à l'Assemblée. Laure de La Raudière et Jean-Pierre Gorges (UMP) proposent dans un amendement de revenir à une situation où les JEI créées avant 2011 bénéficiaient de l'exonération totale de charges sociales sur huit ans. Celles créées après devaient choisir entre ces exonérations et celles prévues au titre du crédit d'impôt recherche. Bercy devrait s'opposer à l'amendement.

priorité des salaires, soumis au barème moins favorable de l'impôt sur le revenu. La nouvelle taxe a le mérite de corriger partiellement cette dégressivité, les ménages gagnant plus de 500.000 euros acquittant 1 point de taxe supplémentaire par rapport aux autres (4 % au lieu de 3 %). Mais il subsistera un écart. « Lilliane Bettencourt consacre moins de 15 % de ses revenus à l'impôt. C'est deux fois moins que le cadre vivant de son travail et taxé à près de 30 % », a regretté hier Pierre-Alain Muet (PS).

LUCIE ROBEQUAIN

Lire page 14 l'éditorial de Jean-François Pécresse